

ENTREPRISES AIDÉES PAR L'ÉTAT

Pas de bonus pour les patrons

Les rémunérations exceptionnelles versées aux patrons d'entreprises aidées par l'Etat seront bientôt interdites. La décision a été prise d'agir par décret.



© P. WOJAZER/REUTERS

Mardi dernier, la présidente du Medef, Laurence Parisot, demandait à l'ex-PDG de Valeo de renoncer à son indemnité.

La réponse du gouvernement est arrivée plus tôt que prévu. Alors que la présidente du Medef devait soumettre avant mardi des propositions pour encadrer la rémunération des patrons, le secrétaire général de l'Elysée, Claude Guéant, a annoncé hier matin la publication imminente d'un décret. Ce dernier interdira l'attribution de bonus et de stock-options aux dirigeants des entreprises aidées par l'Etat. Il sera applicable dès sa publication au *Journal officiel*, qui interviendra rapidement. Le gouvernement cherche ainsi à mettre un terme à une polémique qui enfle depuis plusieurs jours. La semaine dernière, la Société Générale avait involontairement relancé le débat de la rémunération des patrons en annonçant que ses quatre principaux dirigeants allaient toucher 320 000 stock-options (une

option d'achat de titres cotés en Bourse à un prix avantageux déterminé à l'avance). La banque – qui a bénéficié d'une aide de l'Etat sous forme de prêts de l'ordre de 1,7 milliard d'euros – avait finalement dû renoncer devant le tollé provoqué. Quelques jours plus tard, c'est le parachute doré de 3,26 millions d'euros alloué à Thierry Morin pour son départ de la tête de Valeo qui a accéléré la cadence. Poussé par la pression croissante de la majorité, le chef de l'Etat s'est décidé à monter lui-même au front.

Bras de fer avec le Medef

Dans son discours, mardi soir à Saint-Quentin (Aisne), Nicolas Sarkozy avait brandi la menace d'une loi. «Il ne doit plus y avoir de parachutes dorés, il ne doit plus y avoir de bonus, de distribution d'actions gratuites ou de stock-

options dans une entreprise qui reçoit une aide de l'Etat (...). Si aucun progrès significatif n'est accompli, je prendrai mes responsabilités», avait-il lancé à l'attention du Medef et de sa présidente, Laurence Parisot. Cette dernière s'était alors engagée dans un bras de fer en rejetant l'ultimatum fixé au 31 mars. Le «Medef n'a ni le pouvoir ni le désir d'imposer des règles en matière de rémunération», avait-elle déclaré.

Le décret moins contraignant que la loi

Des propos qui n'ont pas été du goût de l'Elysée. Le soir même, le président convoquait le chef du gouvernement, François Fillon, et plusieurs ministres, dont Christine Lagarde. C'est là que la solution du décret a été adoptée, permettant d'évacuer la voie législative jugée trop contraignante. Entretemps, la patronne des patrons, Laurence Parisot, avait pourtant changé de ton. Mercredi soir, elle avait affirmé qu'elle ne «s'oppos[ait] pas à [une] loi», mais que «l'autorégulation [pouvait] apporter beaucoup, peut-être même plus que des lois».

L'adoption de ce décret risque toutefois de ne pas faire taire toutes les polémiques, car les entreprises n'ayant pas reçu d'argent public ne seront pas concernées. C'est le cas pour GDF-Suez. Toutefois, ses dirigeants ont accepté hier de renon-

Les groupes les plus aidés

► Secteur automobile.

Les constructeurs PSA Peugeot Citroën et Renault, sévèrement touchés par la crise, ont bénéficié chacun d'un prêt de 3 milliards d'euros.

► Secteur bancaire.

Egalement touchées de plein fouet, les banques ont bénéficié d'un prêt pour un total de 10,5 milliards d'euros, une première tranche. Crédit Agricole : 3 milliards. BNP Paribas : 2,55 milliards. Société Générale : 1,7 milliard. Crédit Mutuel : 1,2 milliard. Caisse d'Épargne : 1,1 milliard. Banque Populaire : 0,95 milliard.

cer à l'octroi de stock-options. L'annonce mercredi de l'attribution de 1,1 million de stock-options à Gérard Mestrallet et Jean-François Cirelli, respectivement PDG et vice-président, était venue amplifier un mouvement de grève pour une augmentation des salaires. Par ailleurs, le porte-parole du Parti socialiste, Benoît Hamon, a regretté hier l'absence d'un texte législatif débattu devant le Parlement qui aurait permis selon lui de réfléchir également à «l'écart des salaires dans les entreprises» et de «l'amélioration de la situation du salarié lui-même». ■



Le rendez-vous économique avec LE **CERCLE DE L'ENTREPRISE**

«L'abîme se creuse entre salariés et conseils d'administration»

➤ Alain Couret,
professeur de droit
à Paris-I Sorbonne.

Est-ce que les entreprises font tout ce qu'il faut pour rassurer les salariés ?

Les entreprises font certainement des efforts considérables. Cependant, cela risque de créer des illusions sur un avenir dont elles n'ont pas la maîtrise.

Assiste-t-on à une déconnexion entre management et salariés ?

Pour une grande majorité de salariés, les causes de la crise sont peu compréhensibles. Les incidents actuels relatifs à des plans de stock-options ou à des parachutes dorés montrent que l'abîme se creuse entre eux, qui se sentent démunis, et des conseils d'administration qui semblent accorder la sécurité à certains, dans un monde qui affronte l'insécurité.

Comment cela peut-il évoluer aujourd'hui ?

La grande majorité des chefs d'entreprise va s'efforcer de faire jouer des réflexes de solidarité. Les comportements de «chacun pour soi» devraient se faire plus rares. Faut-il rappeler également que nous sommes dans un pays où les amortisseurs sociaux largement financés par les entreprises sont très puissants.